



Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / contact@collectif-haiti.fr

N°1010

18 mai 2011

- **Célébration de la fête du drapeau dans un contexte de réflexion sur la souveraineté nationale**
- **Imbroglis sur les amendements à la Constitution et sur une partie des législatives**
- **Les conditions carcérales à Hinche, une atteinte à la dignité humaine**
- **Dossier : Véritables défis pour garantir le droit à l'éducation en Haïti**

>> Célébration de la fête du drapeau dans un contexte de réflexion sur la souveraineté nationale

La célébration de la fête du drapeau (208e anniversaire) et de l'université a eu lieu, ce 11 mai 2011 en Haïti, sur fond de réflexion sur la souveraineté nationale.

Le nouveau président, investi le 14 mai, a participé à une première célébration de fête nationale, au cours de laquelle il a annoncé la mise en œuvre de 4 axes de travail pour le prochain gouvernement : emploi, éducation, environnement et état de droit.

Les manifestations, y compris des parades de jeunes, se sont principalement déroulées à l'Arcahaie, municipalité à une trentaine de km au nord de la capitale où le drapeau a été cousu en 1803 par Catherine Flon.

Des organisations du mouvement social en Haïti ont tenu des conférences-débat autour de la signification du drapeau dans le contexte actuel.

Interrogés sur le sens de la fête du drapeau en Haïti aujourd'hui, des professeurs de l'université d'État d'Haïti (UEH) l'assimilent à un moment fort, mais surtout à une quête de l'autorité nationale haïtienne.

>> Imbroglis sur les amendements à la Constitution et sur une partie des législatives

De nombreuses erreurs figurent dans la version des amendements à la Constitution du 29 mars 1987, publiés le 13 mai 2011 dans le journal officiel « Le Moniteur » de la république. Plusieurs articles, non votés par députés et sénateurs qui agissaient à la hâte le 9 mai, ont été insérés dans la version du 13 mai. Diverses voix s'élèvent pour crier à la nullité des amendements portés, en raison de cette multitude d'erreurs.

D'autre part, malgré une révision du bureau du contentieux électoral national (BCEN) spécial, conforme aux souhaits de la

C'est particulièrement l'instant « d'une très profonde réflexion sur la quête de la souveraineté, de recouvrement de la souveraineté. Nous sommes, comme à une phase de l'officialisation de la tutelle, avec notamment la présence de la mission des Nations-Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) », souligne l'économiste Fritz Deshommes, vice recteur à la recherche à l'UEH.

Une force, dont « la présence doit servir de stimulus » aux Haïtiens, afin qu'ils puissent se ressaisir et envisager la garantie de la sauvegarde des acquis de l'indépendance.

Créé le 18 mai 1803 à l'Arcahaie (Ouest d'Haïti), le bicolore bleu et rouge a été historiquement remplacé par le noir et le rouge, notamment sous la dictature de François et Jean-Claude Duvalier (1957- 1986). A la suite de manifestations populaires, le bleu et rouge sera officiellement rétabli le 25 février 1986 par le Conseil National du gouvernement quelques jours après la chute de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986.

mission d'observation électorale conjointe de l'organisation des Etats américains et de la communauté des Caraïbes (MOEC OEA-CARICOM), 19 candidats, dont 2 aux postes de sénateurs, attendent d'être fixés sur les résultats définitifs des législatives contestées du 20 mars. Les 19 nouveaux « élus » n'ont pas pu participer à la cérémonie d'investiture du nouveau président Michel Martelly, le 14 mai.

Entre-temps, l'administration politique étasunienne vient de suspendre les visas d'entrée aux États-Unis d'Amérique pour divers dirigeants du Conseil électoral provisoire (CEP).

>> Les conditions carcérales à Hinche, une atteinte à la dignité humaine - Correspondance : Ronel Odatte

Au centre carcéral de Hinche, chef-lieu du département du Plateau central, 164 personnes sont entassées dans une maison de 4 petites chambres (une pour les femmes et 3 pour les hommes), lesquelles devraient normalement accommoder 25 détenus.

Le projet de construction de la nouvelle prison civile de Hinche, lancé en 2006, n'est pas encore achevé.

Sur les 164 détenus, 88 (dont 5 femmes et 3 mineurs) ont été condamnés, et 76 personnes attendent encore d'être entendues par un juge.

Seulement 1 repas par jour, pas d'eau potable, absence de structures sanitaires adéquates : tel est le régime auquel sont soumis les détenus à Hinche. Par ailleurs, plusieurs cas de choléra, dont 1 mort, y ont été enregistrés.

Dénonçant les réalités dégradantes d'existence pour les détenus à la prison de Hinche, différents organismes de défense de droits humains demandent aux autorités haïtiennes et à la mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de jouer leur partition en vue d'éviter une catastrophe humanitaire.

Pour plus de détails:

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11048>

>> Dossier : Véritables défis pour garantir le droit à l'éducation en Haïti

A l'occasion de la semaine mondiale d'action pour l'éducation 2011 et de la campagne mondiale en faveur de l'éducation, plusieurs organisations en Haïti, dont la branche nationale du Conseil pour l'éducation des adultes en Amérique Latine et dans les Caraïbes (CEAAL), appellent à poursuivre la lutte en faveur d'une éducation de qualité, publique et gratuite pour tous.

Cette demande, qui concerne surtout les sections communales (dépourvues pour la plupart d'infrastructures scolaires adéquates), est devenue encore plus urgente depuis le séisme du 12 janvier 2010 et correspond à un droit fondamental du peuple haïtien. Cela implique de « *développer un esprit de solidarité, des conditions physiques adéquates, des locaux, équipements, fournitures, de bons éducateurs, éducatrices, des professeurs formés, de bonnes conditions de travail et de vie pour les élèves, étudiants et professeurs* », souligne les organisations qui invitent l'État haïtien à s'engager en faveur de 30% pour l'éducation dans le prochain budget de l'exercice 2011-2012.

Près de 5000 écoles ont été détruites ou endommagées dans le tremblement de terre, alors qu'environ 1 million d'enfants et 3 millions d'adultes n'ont jamais eu la possibilité d'aller à l'école.

« *L'éducation est une charge de l'État et des collectivités territoriales. Ils doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous et veiller au niveau de formation des enseignants des secteurs public et non public* », stipule la nouvelle formulation de l'article 32-1 de la Constitution approuvée lors de la séance d'amendement de la Loi-mère le 9 mai.

Or, le droit à l'éducation tarde à se concrétiser. En Haïti le taux moyen de scolarisation atteint à peine 50%, indique la branche nationale du fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 57% de la population est analphabète (le taux le plus élevé dans les Caraïbes), selon les estimations officielles.

L'éducation reste le privilège de quelques-uns et le pays, qui s'est pourtant engagé en faveur d'une éducation pour tous en 2000 à Dakar, est loin de pouvoir atteindre les objectifs du millénaire.

Selon des chiffres récents dévoilés par le recteur de l'Université Quisqueya, Jacky Lumarque, environ 800 enfants naissent chaque jour en Haïti. Sur ce chiffre, 574 ont la chance de fréquenter une école primaire, 27 passeront leur baccalauréat et seulement 7 obtiendront une licence universitaire. Parmi ces 7 licenciés, entre 5 et 6 iront s'installer à l'étranger.

Les moins chanceux s'inscrivent au chômage ou évoluent dans l'informel où leurs activités ne sont pas reconnues par l'État. De manière plus marquée depuis le séisme, ces personnes deviennent également tributaires de l'assistance internationale.

En Haïti, l'éducation est aussi un immense marché, alors qu'elle est présentée comme la première demande sociale de la population.

Marcel Orvil, 17 ans, n'est plus retourné à l'école depuis le séisme. Il était en 6^e année fondamentale. Entre retourner en classe et se « débrouiller » pour vivre, il a choisi. « *J'avais commencé à faire des économies pour pouvoir retourner à l'école, mais ma mère est tombée malade et je ne pouvais pas la laisser mourir. Je voulais m'inscrire à un lycée [école publique]. Mais l'argent a fondu dans les frais de santé de ma mère... Depuis que ma mère ne travaille plus, je me suis pris en charge* », explique t-il.

Le coût élevé de l'éducation est l'un des principaux obstacles à la transformation de ce privilège en droit véritable en Haïti, signale l'UNICEF.

Pour sa part, Lourdes Edith Delouis, coordonnatrice de la Confédération nationale des éducateurs d'Haïti (CNEH), considère que la solution consiste à favoriser davantage l'enseignement public. « *C'est au niveau des écoles publiques que les valeurs de démocratie, de solidarité, de partage peuvent acquérir tout leur sens. Parce que dans les écoles privées, lorsque l'enfant ne paie pas, il est renvoyé. Après le 12 de chaque mois, il a des comptes à rendre à l'économat. Dans le public, il y a un souci d'équité différent* », juge t-elle. Aussi garantir un service gratuit et de qualité en éducation pour tous devrait constituer le cheval de bataille du nouveau président d'Haïti.

